

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1473

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 1040 (Rect) de Mme Dubost

-----

### ARTICLE 3

Compléter le quarantième alinéa par les mots :

« , dont deux représentants de l'union nationale des associations familiales, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Union Nationale des Associations Familiales est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles représentées par leurs associations, et les pouvoirs publics. Le rôle des familles est plus que jamais essentiel, il convient de pouvoir s'appuyer sur l'expérience de l'UNAF riche d'une histoire qui commence en 1945. Tel est l'objectif de cet amendement.